



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

# Aide aux entrepreneuses *pour la réduction des inégalités*

Vous êtes maman et dirigeante d'entreprise, et vous avez été accompagnée dans le cadre du programme Pass Entrepreneur#Leader (France Active, Initiative, Adie, Réseau entreprendre, CCI, CMA, BGE,...) ? Vous pouvez bénéficier d'une aide d'un montant de 1 000 à 2 000 €.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

Réduire les inégalités d'accès à l'entrepreneuriat en incitant les femmes à entreprendre et sécuriser le parcours de l'entrepreneuse.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Sont éligibles les personnes physiques répondant aux critères suivants :

- Être une dirigeante d'entreprise résidant en Île-de-France,
- Avoir à charge au moins un enfant de moins de 12 ans ou un enfant en situation de handicap de moins de 18 ans,
- Être inscrite sur la phase 2 ou 3 du Pass Entrepreneur#Leader ou au PERQO,
- Avoir recours à un mode onéreux de garde d'enfant, d'activités périscolaires ou de centre de loisirs.

## QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

- 1 000 € pour les femmes ayant à charge un enfant de moins de 12 ans,
- 2 000 € pour les femmes ayant à charge un enfant en situation de handicap de moins de 18 ans.

## OÙ TROUVER CETTE AIDE ?

- Prenez connaissance des modalités de l'aide sur [www.iledefrance.fr/aide-aux-entrepreneuses](http://www.iledefrance.fr/aide-aux-entrepreneuses)
- Réunissez les pièces nécessaires et déposez votre demande d'aide sur [mes-demarches.iledefrance.fr](http://mes-demarches.iledefrance.fr)

### **Contact :**

Pour toute question sur l'aide, contactez :  
[aides.economiques@iledefrance.fr](mailto:aides.economiques@iledefrance.fr)

Pour toute question sur un dossier déjà déposé,  
contactez : [aideauxentrepreneuses-IDF@asp-public.fr](mailto:aideauxentrepreneuses-IDF@asp-public.fr)

**Plus d'informations :**

